

10. DIVERS

10.1 Accessoires :

- 10.1.1 Essuie-glace : 2
- 10.1.2 Lave-glace : 2
- 10.1.3 Rétroviseurs : 4 rétroviseurs extérieurs agrées dont 1 d'accostage et 1 grand angle, côté droit
- 10.1.4 Avertisseur sonore : 1 route du type agrée
- 10.1.5 Dispositif antivol : Oui - non pour les pompiers

10.2 Marque d'identité :

- 10.2.1 Emplacement de la plaque constructeur : Sur le tablier avant cabine derrière la calandre
- 10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : Sur l'âme du longeron droit au niveau de l'essieu avant
- 10.2.3 Structure du numéro d'identification :
- Caractères 1 à 3 : Identification du constructeur
- Caractères 4 à 9 : Type et version du véhicule
- Caractères 10 : Configuration particulière (poids, pneus, frein) : X ou A, B, C
- Caractère 11 : Année de fabrication
 - P = 1993
 - R = 1994
 - S = 1995
- Caractères 12 à 14 : Code identification constructeur
- Caractères 15 à 17 : N° d'ordre dans la série du type
- 10.2.4 Le numéro d'identification commence à : - VF9SP1423XR036010

10.2.5 Identification du moteur : Plaque d'identification moteur fixée à l'arrière du carter moteur

11. VISITES TECHNIQUES

- 11.1 Emplacement de la plaque du correcteur : A proximité marche-pied, côté conducteur
- 11.2 Pression déclarée par le constructeur : 8,0 bars
- 11.3 Pression de disjonction : 7,4 bars
- 11.4 Pression aux têtes d'accouplement :
 - 11.4.1 A la tête d'alimentation (couleur rouge) : Sans objet
 - 11.4.2 A la tête de commande (couleur jaune) : Sans objet
- 11.5 Longueur des bras de levier : AV = Frein à coin
AR = Frein à coin
- 11.6 Course maximale des actionneurs de frein
 - AV = Sans objet
 - AR = Sans objet
- 11.7 Nature de repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription	Affectation
AV	Circuit AV
AR	Circuit AR
P	Frein station
D	Dessicateur
S	Servitudes

PROCES VERBAL DE RECEPTION DU TYPE SP 14

Il résulte des constatations effectuées le 15 Mars 1994 à la demande du constructeur que le véhicule numéro VF9SP1423XR036013 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série Marque THOMAS, type SP 14, satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.91, R.93 à R.97 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

La déclaration de mise en circulation d'un véhicule livré en châssis-cabine par le constructeur et carrossé par les soins du propriétaire devra être accompagnée du présent procès-verbal de réception et d'un certificat des personnes ayant mis en place l'équipement attestant que le véhicule terminé satisfait aux dispositions de l'article R.61 du Code de la Route et à celles des articles susvisés.

La numérotation dans la série du type commence à : VF9SP1423XR036010

Valence, le 12 Avril 1994

LE TECHNICIEN DE L'INDUSTRIE ET DES MINES
P.Y. FOUCHIER

Vu, Approuvé
et Enregistré sous le N° RT 7029
LYON, le 25 Avril 1994
Pour le Préfet et par délégation
Pour le Directeur Régional de l'Industrie
de la Recherche et de l'Environnement
L'INGENIEUR DE L'INDUSTRIE ET DES MINES
J.L. PRAT

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés, THOMAS CONSTRUCTEURS, RN 7 - 793 Avenue Charles de Gaulle, 26800 PORTES-LES-VALENCE, constructeurs, certifions

a) Que le véhicule livré :
en châssis-cabine : voir NOTA 1

1) Genre :	XXM ou VASP	INCENDIE *
2) Marque :	THOMAS	
3) Type :	SP 14	
Version	23	
Variante	X35X/35P	*
4) Numéro d'identification :	V F 9 S P 1 4 2 3 X R 0 3 6 0 1 3	
6) Source d'énergie :	GO	
7) Puissance administrative :	17 CV	
8) Nombre de places assises (y compris le conducteur) :	XXXXX - 5	*
10) Poids total autorisé en charge :	13,500 t	
12) Poids total roulant autorisé		
- Avec remorque freinée par inertie :	17,000 t	
- Avec dispositif freinage de remorque :	Néant	
	Silencieux	
	Vertical	Horizontal
	23	23
	89	89
14) Niveau sonore de référence dB(A) :	1765	1765
15) Régime de rotation du moteur		
lui correspondant tr/mn :		

* Rayer les mentions inutiles
est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins)
pour être livré à S.D.I.S. CORREZE le 02.08.94

(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut du Concessionnaire)

Fait à PORTES-LES-VALENCE, le 02.08.94

THOMAS CONSTRUCTEURS

793, avenue Ch. de Gaulle - BP 12

26801 PORTES LES VALENCE Cedex 1

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule remorqué livré en châssis-nu ou du camion ou de la remorque livrés en châssis-nu, le constructeur désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès verbal de réception du type et :
- Soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules;
- Soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé

Rappel : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.54 à R.62 et R.69 à R.81 du Code de la Route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet d'une déclaration à la Préfecture
le cas échéant d'une réception à titre isolé par le Service des Mines.